

Compte rendu de la réunion de conseil municipal

du 05 février 2010

L'an deux mil dix et le cinq février deux mil dix à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Membres présents : MM JOURDEN J, MOISAN G, MOISAN E, MARTIN P, BOULVARD P, GAUTIER M, LE YAN P, OLLIVIER D, THORAVALE G., KERYER F, LE GUEN F.

Membres absents :

Secrétaire de séance : LE YAN Pascale

1 – Indemnité du Percepteur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer la totalité de l'indemnité spéciale de conseil à Monsieur DELVAL Christian, le Receveur Municipal, concernant l'année 2009. Cette indemnité nette se monte à 240,20 €uros, et est soumise aux cotisations CSG, RDS et 1% FS.

2 – Personnel Communal

➤ *Modification d'horaire :*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier émanant de Madame Jeannie RIOU est arrivé à la mairie demandant une modification sur l'organisation de son temps de travail. Dans son emploi du temps, il était prévu que Madame RIOU vienne tous les mercredis faire 1 heure ½ de ménage. Madame RIOU demande au Conseil Municipal leur accord pour faire un mercredi sur deux et de faire 3 heures à suivre. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande tout en lui fixant une plage horaire, c'est-à-dire soit de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 16h30. Monsieur le Maire est chargé de voir avec Madame RIOU la plage horaire qui lui convient.

➤ *Assurance du personnel :*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'assurance du personnel n'est plus adaptée, en effet, Mesdames RIOU et CONSTANT sont passées sous le régime CNRACL, il faut donc mettre à jour le dossier et demander au Centre de gestion de faire la modification.

➤ *Assurance en cas d'arrêt de travail de plus de trois mois*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant des salariés qui désirent souscrire à une assurance en cas d'arrêt de travail de plus de trois mois. Les salariés ont émis une demande sur une participation éventuelle de la commune sur la cotisation de cette assurance. Après en avoir délibéré il a été décidé :

Pour la souscription à l'assurance « arrêt de plus de trois mois », la municipalité décide d'octroyer une prime annuelle de 60 €uros à chaque agent, c'est-à-dire Maryvonne CABEL, Danielle CONSTANT,

Lionel CLOAREC et Jeannie RIOU, sur présentation du contrat. Ce montant est révisable tous les ans et sera versé au mois de décembre. Cette décision a été votée 9 pour et 2 abstentions.

3 – Logement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame RIOU a quitté son logement. Celui-ci est donc à louer. Le Conseil Municipal décide d'installer des éléments de cuisine qui seront posés par Lionel CLOAREC, employé communal. Le montant du loyer est fixé à 350 €uros après vérification de l'augmentation possible. Concernant le remplissage de la citerne de gaz, le conseil municipal décide qu'il reste à la charge du futur locataire. Un appel à candidature va être mis dans la presse dans les prochains jours.

4– Travaux du bâtiment socio-culturel

Suite à la dernière réunion de conseil, il avait été décidé de demander un autre devis concernant les travaux au bâtiment socio-culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise Bihan-Sérandour de Saint Fiacre pour un montant de 4 142 €HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce projet et de prévoir cette dépense au budget en section investissement.

5 – Achat de tréteaux

Lors de la dernière séance du conseil Municipal, un seul devis était arrivé. Depuis, un autre devis nous a été transmis. Après en avoir délibéré, c'est l'entreprise Multipose de Bourbriac qui a été retenu pour un montant de 2 434,40 €uros HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

6 – Devis extincteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les extincteurs ont été vérifiés, il apparaît que celui de l'école est à changer. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le remplacer pour un montant de 146,82 €uros HT auprès de la Société SICLI.

7 – Devis GESCAD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise à jour des réseaux d'éclairage public peut être effectuée sur le logiciel cadastre. Le conseil municipal accepte la proposition pour un montant de 50,00 €uros HT. Le maire est autorisé à signer le devis.

8 – Point sur le projet carte communale

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers que l'ouverture des plis concernant le projet de la carte communale a été effectuée ce même jour. L'ensemble de ces éléments vont être transmis à Madame Jacqueline PHILIPPE de la DDTM.

9 – Contrat de territoire

Monsieur Guy MOISAN a fait un point rapide sur le contrat de territoire et à demander aux conseillers quels étaient les projets à inscrire au contrat de territoire. Les conseillers ont souhaité mettre la voirie, le projet bloc sanitaire-préau, les ouvertures de la mairie.

10 – Bloc sanitaire-préau de l'école

Un point a été fait concernant le projet d'un bloc-sanitaire et préau à l'école. Un contact va être pris avec le CAUE afin de nous aiguiller sur ce projet.

11 – Assainissement

Monsieur Guy MOISAN, adjoint au Maire a fait un point sur le dossier assainissement et a fait un résumé sur la réunion avec Monsieur ROUXEL du Conseil Général des Côtes d'Armor. Une étude avait déjà été faite en 2004-2005 avec E. F. Environnement. Avec les conseils de monsieur ROUXEL, un complément d'étude va être réalisé par un cabinet sur le plan de zonage.

12 – Questions diverses

- ✓ Un isoloir pour personne à mobilité réduite va être acheté avant les prochaines élections.
- ✓ Un détecteur de présence va être installé à l'entrée de la mairie par l'entreprise CREURER de Saint Adrien.
- ✓ Une participation financière a été votée à l'unanimité pour la représentation spectacle qui aura lieu le 19 juin 2010 avec les enfants de l'école de Saint Péver. Cette participation est fixée à 25 €uros par enfant.
- ✓ Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal une demande émanant de Mme RAOULT à propos du terrain bordant trois propriétés : celles de Mme RAOULT, Messieurs MOUZER et MICHAUD. Ce terrain avait été cédé à ces trois personnes sous l'ancienne municipalité mais aucune démarche administrative n'avait été effectuée. Le Conseil Municipal a décidé de mettre à jour ce dossier en élaborant un document entre les trois personnes concernées en faisant une mise à disposition du terrain sous réserve d'avoir les bornes à payer.
- ✓ Monsieur le Maire a reçu une demande de Madame Valérie MARTIN, locataire du logement rue du Calvaire, souhaitant que la commune installe une barrière à son entrée. Un devis a été établi par l'entreprise Multipose de Bourbriac pour un montant 585,01 €uros HT. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la pose d'une barrière et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- ✓ Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil que les élections régionales auront lieu les dimanche 14 et 21 mars prochain et demande à chaque conseiller d'avertir la mairie de leur disponibilité pour effectuer une permanence.
- ✓ Remerciements aux personnes qui ont aidé lors de la neige : Afin de remercier les personnes qui ont participé au déneigement, ces dernières sont invitées à venir prendre un pot d'amitié le vendredi 5 mars 2010 à 20h00 à la salle polyvalente.

Clôt la séance à vingt trois heures trente minutes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.